



Pour les retraité·es
**quelle sortie
de crise ?**

Dossier

Septembre 2020

Pandémie et protection sociale

L'association FSU-Culture départementale (93)

Lors de la création de la FSU en 1992, un groupe de retraitées composé de Michèle, Madeleine et Françoise a décidé de fonder un collectif « Culture » avec l'aide de la structure syndicale.

Il n'existe pas dans l'Éducation nationale, une structure équivalente aux comités d'entreprises permettant des sorties culturelles à prix réduit. Face à ce manque, ces initiatrices ont mis sur pied une association liée à la FSU 93, afin de bénéficier de locaux et d'une aide technique pour contacter les théâtres du département, l'Opéra, la Comédie Française et les théâtres parisiens, et d'obtenir des « tarifs collectivités » pour les syndiquées en activité ou retraitées.

En 2014, l'association « FSU-Culture 93 », a été créée pour répondre à la réglementation sur les associations et avoir une gestion autonome par rapport à la FSU. Annie Gaillard en est la

de la FSU et du SNUipp et maintenant par un journal appelé *la Lettre FSU-Culture*, indépendant des parutions syndicales. Notre lettre, éditée en juin, propose un éventail culturel large pour l'année scolaire. Ces propositions découlent des présentations de saison auxquelles nous assistons, et de nos rencontres avec les théâtres ».

Un large programme à prix réduits

L'association est en mesure de proposer à la fois une large gamme de spectacles à des tarifs négociés avec les relations publiques des théâtres et des lieux d'expositions. Des options sont réservées au Théâtre de la Ville, à Chaillot et à l'Odéon.

Pour le fonctionnement du Théâtre de la Colline, qui assure sa gestion sur une année civile, « la carte tribu » permet à l'association de faire bénéficier à ses adhérentes du tarif réduit. Son existence rend possible l'achat au tarif « collectivités »

de la carte Sésame et Sésame+ pour les expositions du Grand Palais et du Musée du Luxembourg par exemple, et de la carte du Centre Pompidou.

« N'oublions pas les festivals » ajoute Annie. « Banlieues Bleues, Saint-Denis, Paris l'été, le Théâtre du Soleil, le Lucernaire les Théâtres du 93...avec lesquels nous négocions des tarifs de groupe. Par ailleurs, nos adhérents peuvent prendre la carte Beaubourg au tarif collectivités et acheter des « tickets-théâtre » pour une vingtaine de théâtres à Paris et en banlieue, adhérent à l'association ticket-théâtres à laquelle nous payons une cotisation annuelle. »

La FSU-Culture propose des sorties

Ces trois dernières années l'association a organisé la visite guidée des Archives Nationales à Pierrefitte, deux randonnées pédestres *Street-Art* dans le 13^e arrondissement puis le long du canal de Saint-Denis avec repas, l'expo Gustav Klimt à

l'Atelier des Lumières, la visite guidée d'expositions au Carré Baudouin, un voyage à Cassel pour « Fêtes et kermesses au temps des Brueghel ».

« Nous avons prévu en juin de cette année, un voyage d'un week-end en Bourgogne- Franche-Comté à Arc et Senans, « la Saline royale », et une visite au musée Courbet à Ornans », conclut Annie. « Nous acceptons avec plaisir toutes les idées de nos adhérents qui n'hésitent pas à nous en faire part lors de l'Assemblée Générale annuelle. »

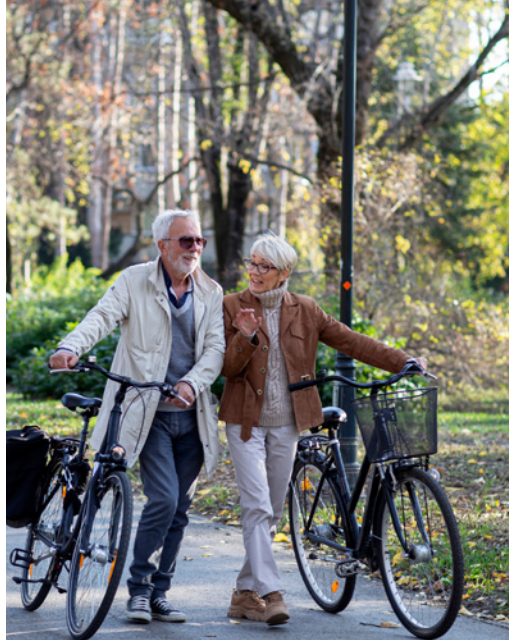
propos recueillis par Lionel Allain



© SNUIPP-FSU

présidente. « Dès le début » précise-t-elle, « le champ d'activités a été élargi à des visites d'expositions telles que celle du centenaire de Van Gogh à Amsterdam, puis à Metz-Nancy, Cassel, Rotterdam, Rouen, Guise. »

« Actuellement, poursuit elle, l'association est gérée par Josiane, Madeleine, Marie-Claude, Martine, Françoise, Monique et moi-même, un collectif de 7 retraitées. Nos adhérents sont originaires du 93 et de la région parisienne et aussi quelques amies de province qui ne veulent pas se couper de nos activités ! L'information passait par la presse syndicale départementale



© SHUTTERSTOCK

L'édito

Sommaire

Dans mon association

02 > FSU-Culture départementale (93)

Actu

04 > Néolibéralisme et autoritarisme : la rime

05 > À la retraite: heureuses? heureux?

06 > Autonomie: 5^e risque, 5^e branche, 5^e roue de la charrette?

Dossier

07 > Plus jamais ça! Avec la crise sanitaire, la protection sociale en question

08 > 100% Sécu, quel(s) intérêt(s)?

09 > Pour un grand service public de l'autonomie

10 > Crise sanitaire, sociale, environnementale... En sortir! Absolument!

Actu

11 > Le COR, ou comment une instance indépendante se fait instrumentaliser

12 > Qui est riche?

Pour vos papilles

13 > Vieux massif, as-tu du vin?

Sortir et découvrir

14 > Uchon: la perle du Morvan

3 questions à...

16 > Frédéric Maguet: la culture, oubliée?

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 468

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00 | snuipp@snuiipp.fr

Directeur de la publication : Régis METZGER

Rédaction : Jacques BRILLET, Alain DERCOURT, Olivier KOSC, Jacques LECOFFRE, Soazic LE LANN, Deny NONNET, Claude RIVÉ, Évelyne FORCIOLI

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin et Clément Chassagnard

Impression : LIMPRIME – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Oubliés ... ou pas!

Le printemps a mis en lumière les ruptures à imposer ainsi que les alternatives à construire dans les choix sociaux, environnementaux et économiques pour sortir de la crise. Quels développements connaîtra la pandémie? Une certitude demeure néanmoins: elle frappera d'autant plus fort que les désordres du système néolibéral ne seront pas combattus. La logique de celui-ci est dévastatrice: dérégulation des marchés, réduction du rôle de l'État, des dépenses publiques et de la fiscalité en particulier au bénéfice des entreprises, contrôle strict de l'évolution de la masse monétaire, privatisation des entreprises publiques et abaissement du «coût du travail», des salaires et des retraites. La restriction des libertés l'accompagne. Soumis à cette logique, le système de santé continue d'être au bord de la rupture tandis que les services publics dont l'hôpital sont affaiblis. Les inégalités sociales vont s'aggraver. Découvrant de temps à autre «ces oubliés», «ces femmes et ces hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal», Emmanuel Macron et le «nouveau» gouvernement annoncent des primes injustes pour certain-es et une revalorisation salariale des soignant-es largement en deçà des exigences. Les besoins en matière de santé, d'autonomie, d'éducation, d'égalité des territoires, de transition écologique restent aux mains du marché...

Pour étaler la dette liée au Covid dans le temps, voire l'annuler ou la monétiser, les comptes de l'État devraient reprendre le déficit public. À l'inverse, le gouvernement veut en faire porter le coût à la Sécurité Sociale. Après avoir multiplié les exonérations de cotisations sociales des entreprises, il creuserait brutalement son déficit. Et il refuse obstinément une juste imposition des plus riches, ces vrais privilégiés jamais oubliés ceux-là!

Les assurés sociaux seraient les victimes. Une petite musique revient donc en force: les retraités doivent contribuer à l'effort de guerre sanitaire. La formule est douteuse, les armes pour la mener mauvaises: CSG alourdie? Pensions diminuées? Taxes aggravées?... À surveiller dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale! Difficile à cette heure de prévoir les mobilisations sociales de rentrée seules à même de modifier les orientations. Mais les personnes à la retraite en seront. Avant la crise, elles refusaient d'être citoyen-nes de seconde zone. Dans le SNUipp-FSU, elles ne seront ni pendant, ni après! ● **Claude Rivé, le 14 août 2020**

Néolibéralisme et autoritarisme : la rime



© HADRIAN / SHUTTERSTOCK

La loi d'urgence a bouleversé notre quotidien dans de très nombreux domaines et surtout dans celui de la liberté de mouvement restreinte et suspendue.

Exemple parmi beaucoup d'autres : « Compte tenu des mesures générales pour faire face à l'épidémie du COVID-19 et de votre capacité à maîtriser le rassemblement de milliers de personnes sur la voie publique, je vous informe ne pas autoriser le rassemblement ». Ainsi écrivait le sous-préfet aux organisateurs de la manifestation brestoise des personnels hospitaliers du 30 juin. Deux heures avant ! Prévention ou répression ? Légalité ou arbitraire ?...

l'état d'urgence sanitaire ne protège pas et contient des mesures liberticides et régressives. Le SNUipp-FSU s'inquiète d'une possible inscription à terme dans le droit commun de mesures consistant à faciliter la restriction du code du travail et des principes élémentaires de la justice. Le 13 juin dernier, c'est le Conseil d'État qui a suspendu l'interdiction du droit de manifester mais moins de 2 jours plus tard, un nouveau

décret est venu instaurer un régime d'autorisation inédit. En moins de deux jours, sans débat, sans vote, sans consultation, le gouvernement a construit de toute pièce et imposé un régime qui remet en cause des décennies de libertés. Ces dispositions soumettent le droit de se rassembler et de manifester à l'autorisation préalable des autorités.

Des droits limités

Cynisme insupportable quand la suspension des libertés intervient après un puissant mouvement social développé tout au long des mois précédant la crise.

Les règles d'un État de droit sont bousculées. La limitation drastique du temps de débat parlementaire ne permet pas la publicité de décisions

aux impacts politiques lourds : en atteste le vote en une journée du transfert de la dette COVID à la CADES* par l'adoption d'une loi organique et d'une loi ordinaire. La consultation de la commission des lois a duré deux heures.

L'urgence sanitaire limite le droit du parlement, le droit syndical, le droit judiciaire et permet toutes les offensives.

Si inégalité et restriction font bon ménage, solidarité et liberté

doivent s'imposer.
● **Évelyne Forcioli, Jacques Brillet**

* CADES : Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale



© SNUIPP-FSU

À la retraite : heureuses ? heureux ?

Le dernier rapport du COR* pose la question d'une retraite heureuse.

La perspective de départ à la retraite au plus tôt, augmente la satisfaction de la vie. Cet effet est très fort chez les personnes au chômage avant la retraite. Celle-ci n'efface pas ou peu les différences sociales dans l'évaluation du bien-être: les plus satisfait-es avant leur retraite que sont les CSP plus et les plus diplômé-es continuent de l'être. L'état de santé perçu s'améliore à la retraite pour toutes et tous mais plus pour les ouvrières, employé-es et

tiellement à travers les loisirs que se reconstruit cette nouvelle identité. L'emploi du temps évolue avec l'âge: plus on vieillit, plus le temps consacré au temps physiologique augmente. Plus grande part donc au sommeil, au repas, à la toilette et aux soins personnels. Les tâches domestiques et les loisirs à l'extérieur se réduisent aux âges élevés, tandis que les temps de loisirs à domicile progressent comme ceux de télévision ou de lecture.

Plus de 5 heures par jour, soit 2 heures de plus que les 25-64 ans, et cela s'accroît avec l'âge. La télévision, regardée par 90 % des retraité-es pendant 3h27 en moyenne, reste le loisir principal. Les temps moyens de sociabilité des seniors, 45 minutes par jour, et de loisirs à l'extérieur sont très proches de ceux des personnes d'âge actif. Pour les retraité-es, ces deux types d'activités représentent 1h30

en moyenne contre plus de 5 heures de loisirs à domicile. Les hommes effectuent davantage de tâches domestiques à la retraite mais toujours moins que les femmes...

Pessimisme ou lucidité

Depuis 2017 la perception des ménages retraités de leur situation financière se dégrade. Le COR parle de pessimisme lié à l'âge. Mais il y a la réalité avec la hausse de la CSG, la baisse du pouvoir d'achat, l'avenir des enfants et petits-enfants, qui contribuent à cette perception d'un avenir pas vraiment meilleur. L'allongement du temps de travail a et aura des conséquences sur l'organisation sociale. La réforme des retraites prévue engendrera des retraité-es pauvres. C'est pourquoi, le refus de ces mesures doit s'amplifier. ● **Évelyne Forcioli**

La tentation de l'âgisme

On a parlé de morts inévitables et de morts acceptables : lors de la saturation des services hospitaliers, des patients infectés par la COVID19 de plus de 75 ans ou provenant des EPAHD n'étaient parfois pas pris en charge au même niveau que des plus jeunes, en réanimation notamment. Ce tri des patients selon l'âge a pu être justifié par « le peu » de chances de guérison des plus âgé-es et par la nécessité d'arbitrer pour la santé économique au détriment de la santé des plus fragiles. Sur une chaîne d'info en continue, le 25 février 2020 l'éditorialiste Christophe Barbier interrogeait: « Jusqu'ou pour protéger la population on prend le risque d'une crise économique [...] mais à un moment donné pour sauver quelques vies de personnes très âgées, on va mettre au chômage quelques milliers de gens? » Cette affirmation cynique a beaucoup circulé au début de la crise du coronavirus en France. Le nombre de personnes dans la force de l'âge affectées par le virus la démentira. Pour autant, ce type d'affirmation en dit long sur notre rapport à la vieillesse. Il relève de l'âgisme que l'OMS définit comme le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type... L'OMS enfonce le clou en rappelant qu'« à l'instar du racisme et du sexisme, l'âgisme a une finalité sociale et économique: légitimer et maintenir les inégalités entre les groupes ».

La lutte contre cette discrimination, comme contre toutes les autres, fait partie de nos fondamentaux et la promotion de l'égalité intergénérationnelle est une de nos priorités. ● **Alain Dercourt**



© SHUTTERSTOCK

indépendant-es. Le sentiment de solitude concerne plutôt les personnes à partir de 80 ans, le changement de l'emploi du temps, commun à tous, s'organise autour du lien social. L'exemple des activités civiques le prouve. Les personnes de 60 ans et plus sont surreprésentées parmi les élus locaux, maires et conseillers départementaux. La proportion de « seniors » s'est accrue entre les élections municipales de 2008 et celles de 2014: 62,8% des maires élu-es en 2014 ont 60 ans ou plus, contre 59,5% en 2008. Idem pour les adjoint-es. Ces élu-es ne se déclarent d'ailleurs pas comme retraité-es. Par contre, les conseillères municipaux sont plus jeunes, avec une surreprésentation des 40-59 ans.

Pour quel emploi du temps... de retraité-es

L'identification à la vie professionnelle disparaît progressivement et c'est essen-

*COR: Conseil d'orientation des retraites

Autonomie: 5^e risque, 5^e branche, 5^e roue de la charrette ?

La perte d'autonomie dans son versant « dépendance », pour personnes de plus de 60 ans, faisait l'objet d'une réflexion devant déboucher sur une loi « grand âge » plusieurs fois repoussée.

La crise COVID19 semble avoir poussé le gouvernement à accélérer le processus. C'est ainsi que le principe de création d'un 5^e risque « autonomie » puis celui d'une 5^e branche rattachée à la Sécurité Sociale ont brutalement surgi. Un texte mêlant

Des craintes légitimes

D'abord des ambiguïtés demeurent quant à la considération des personnes selon qu'elles relèvent du handicap ou de la dépendance. Le même rattachement à une branche n'exclut pas

le maintien de la barrière d'âge de 60 ans qui conduit à de profondes inégalités dans les prises en charge. Aucune garantie n'est donnée.

Ensuite, l'ambition dans le degré de prise en compte des besoins liés à la perte d'autonomie reste corrélée au financement qui lui est dévolu. C'est l'une des toutes premières critiques du projet de loi qui n'envisage l'apport de dotations nouvelles qu'en 2024 et, qui plus est, bien en-deçà des besoins reconnus!

Enfin, l'ouverture au monde assurantiel, donc à l'individualisation, pour la cou-

verture du risque est clairement affichée. Des tribunes, parfois syndicales et mutualistes, soutiennent ce choix dangereux qui ferait dépendre le niveau des prestations d'une personne de la couverture individuelle qu'elle aurait consentie. On est loin des principes de la solidarité intergénérationnelle...



© SNUIPP-FSU

la création d'une « cinquième branche » de la Sécurité Sociale consacrée au financement de la perte d'autonomie et l'alourdissement de 136 milliards d'euros du déficit de la Sécu a été soumis dans la foulée à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Une loi doit voir le jour fin septembre.

Derrière les mots, une conception de la solidarité

La définition d'un risque associant perte d'autonomie et handicap est une revendication de longue date du SNUipp et de la FSU. Le risque d'un aléa de la vie auquel chacun-e est exposé-e est à considérer à l'égal des quatre autres risques intégrés dans la branche de la Sécurité Sociale dite « maladie »: maladie, maternité, invalidité et décès. Il deviendrait alors le 5^e risque de la branche maladie. C'est d'ailleurs une position commune aux organisations du groupe des 9.

La création d'une branche particulière est tout autre chose. Quand bien même elle serait rattachée à la Sécurité Sociale, elle peut être exclue du principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » qui guide la branche maladie. C'est le financement solidaire ou non de ce risque qui indique le degré de justice et d'universalité qu'on lui assigne.

Un mois pour se faire entendre

Dans une intervention commune au HCFEA⁽¹⁾ du 27 juillet 2020, les organisations FSU, FGR-FP, CGT, FO et UNRPA ont rejeté la proposition d'une contribution spécifique finançant le risque perte d'autonomie ainsi que le recours à une seconde journée de solidarité ou à l'augmentation de la CASA. Au moment où se prépare le PLFSS⁽²⁾ et que des voix, bien relayées, demandent une baisse drastique des pensions, elles ont réaffirmé leur opposition farouche au recours à de nouvelles sous indexations des pensions de retraites. Nul doute que la mobilisation des retraité-es sera essentielle pour rejeter les discriminations, et ouvrir la voie d'une prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale. ● Jacques Lecoffre

⁽¹⁾ HCFEA: Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

⁽²⁾ Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale



© SNUIPP-FSU

Sommaire du dossier

- 07 > Édito
- 08 > 100 % Sécu, quel(s) intérêt(s) ?
- 09 > Pour un grand service public de l'autonomie
- 10 > Crise sanitaire, sociale, environnementale...
En sortir! Absolument!

Dossier réalisé par Claude Rivé, Deny Nonnet, Jacques Lecoffre, Alain Dercourt

Plus jamais ça! Avec la crise sanitaire, la protection sociale en question

Ces colonnes se sont inquiétées depuis longtemps déjà des immenses difficultés de notre système de santé à faire face aux exigences du XXI^e siècle. Au bord de la rupture avec la COVID19, il n'a tenu que grâce au dévouement des personnels de santé et particulièrement à l'esprit de service public des personnels hospitaliers.

La pandémie a mis en lumière la nocivité des politiques néolibérales menées depuis plusieurs décennies. Elle met le pays face à un défi : engager au plus vite les mesures fortes de sa refonte complète. Le mouvement syndical devra concrètement défendre les différentes catégories et métiers qu'il représente. Il a aussi la responsabilité de nouer les convergences avec toutes les forces sociales disponibles, associatives, citoyennes, environnementales. Mais nouer des alliances larges et efficaces nécessite de rassembler sur des mesures immédiates inscrites dans des perspectives mobilisatrices. Après cette immense secousse sanitaire, sociale, économique, quelles traductions nouvelles doivent recevoir les principes de solidarité de la Sécurité Sociale ?

La nécessité d'une loi grand âge que réclame la FSU avec le groupe des neuf s'est imposée dans le débat public. Quels doivent en être les contours ? Quelle surface pour un service public de l'autonomie à inventer ? Quelles places pour les EHPAD aux statuts très divers dont les missions et les structures doivent être repensées, pour les services d'aide à domicile ?

Des alternatives à construire

Et bien sûr quels financements pour que s'exerce la solidarité nationale, écartant de tous ses champs les ravages de la course aux profits ? Fortement ébranlé par la prise de conscience de l'opinion publique, le gouvernement s'est trouvé contraint de faire mouvement. Il se complait dans l'orga-

nisation du « Ségur » de la santé, il tente de réactualiser ses projets en matière de retraite... Avec la consultation du CESE* sur l'avenir de l'hôpital, les échéances se font pressantes pour préciser approches et mandats syndicaux.

Les organisations rassemblées autour de la plate forme de sortie de crise « Plus jamais ça ! » ont fourni de premières pistes. Il faut s'en emparer et les nourrir. Ce dossier avance quelques éléments partagés avec les autres militant·es retraité·es de la FSU. Ils sont une invitation à enrichir la réflexion et à mobiliser avec les collègues actifs et actives, tant les enjeux concernent toute la population.

*CESE: Conseil Économique, Social et Environnemental

100% Sécu, quel(s) intérêt(s) ?

Le plus souvent, l'explication de notre revendication d'une couverture à 100% des dépenses de santé par la Sécurité Sociale se réfère aux principes d'égalité et de solidarité sur lesquels ses créateurs se sont fondés en 1945.

75 ans après, ses principes sont toujours d'actualité. La pandémie, dont nous n'avons pas encore mesuré toutes les conséquences, montre l'importance et le rôle de notre protection sociale. Elle révèle aussi toutes les imperfections et les limites d'un système miné par des années de politique « libérale » et de mises en concurrence dans le domaine de la santé.

Le journal *les Échos* dans son édition du 12 juin indique que l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris a constaté, via une étude de 200 dossiers de patients hospitalisés pour la COVID19 tirés au sort, qu'un tiers d'entre eux n'étaient pris en charge qu'à 80% par l'assurance maladie. Des restes à charge de 1150€ ont pu être facturés, cette somme pouvant aller au delà des 10 000€ en cas de passage en réanimation. Cette situation a conduit le directoire de l'AP-HP, à l'occasion du « Ségur » de la santé à proposer « d'offrir aux patients des soins

remboursés à 100% par l'assurance maladie » en supprimant le ticket modérateur. Ce même organisme note qu'« au moment où l'on doit simplifier et débureaucratiser, il est paradoxal d'avoir à l'AP-HP, l'équivalent de 1500 emplois uniquement consacrés à facturer auprès de centaines d'organismes d'assurance complémentaire ».

Simplifier et économiser sont aussi des raisons qui nécessitent la mise en œuvre du 100% « Sécu »

D'autant que nous constatons que le marché des complémentaires santé engendre une concurrence accrue et féroce. Elle se traduit par des budgets en communication, en sponsoring et en promotion de plus en plus conséquents qui augmentent les coûts de gestion. Rappelons que ceux de la Sécurité Sociale sont limités de 4 à 6% alors que ceux des organismes complémentaires que sont mutuelles, institutions de prévoyance et assurances dépassent 20%. Au jeu



© SNUIPP-FSU

du marché, seules les assurances privées gagnent du terrain. Les mutuelles, comme le signale la DREES* dans son dernier rapport 2019, sont passées sous la barre des 50% des prestations versées par les complémentaires santé.

Du point de vue des intérêts des usagers mais aussi de l'existence des mutuelles, à la condition sans doute d'en redéfinir les missions et d'en revenir aux valeurs mutualistes, le 100% Sécu se justifie pleinement. Cette crise le confirme.

*DREES: Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Pour un grand service public de l'autonomie

La perte d'autonomie concerne l'ensemble de la population; elle peut être la conséquence d'une maladie, d'un accident, d'une usure, d'un handicap. Pourtant, un traitement différencié s'est instauré lié à l'âge de la personne qui en souffre. Une « barrière d'âge » fixée à 60 ans constitue la ligne de fracture entre le monde du handicap et celui de la dépendance alors liée au vieillissement. Sa suppression est à la base même de notre revendication de création d'un grand service public de l'autonomie solidarisant toutes les dimensions de celle-ci à tous les âges.

Pour répondre à la perte d'autonomie, des domaines très divers sont sollicités. Celui du médical et du soin, du matériel d'assistance et de soutien mais aussi celui de l'adaptation de l'environnement et du lieu de vie

permettant l'accessibilité et les déplacements sans oublier l'aide humaine indispensable pour les actes d'hygiène, de protection et d'accompagnement, de lien social et d'ouverture. Parfois c'est le besoin d'hébergement temporaire ou durable dans une structure qui est posé. Avec l'augmentation prévue du nombre de personnes âgées, les besoins vont s'accroître.

Données INSEE - parution 25/07/2019

	2015	2027	2050
Nombre de seniors	16 235 900	19 933 500	24 274 500
Nombre de seniors en perte d'autonomie	2 488 900 soit 15,3%	2 958 300 soit 14,8%	3 989 200 soit 16,4%
à domicile	1 948 700	2 347 400	3 160 200
en établissement	540 200	610 900	828 900

Pour un grand service public de l'autonomie

Pourquoi un service public ?

Le service public a pour mission d'assurer les besoins fondamentaux de la population. Il répond à l'intérêt général, assure la cohésion sociale, la protection et la solidarité sociale participant ainsi à la réduction des inégalités.

Il permet une continuité des prestations tant dans le temps que sur l'ensemble du territoire, une égalité d'accès à toutes et à tous en respectant le principe de neutralité. Enfin il répond au principe d'adaptabilité, aux besoins et à leur évolution. L'activité de service public doit être assurée, réglée, contrôlée par les autorités publiques. Lorsque l'activité est assurée par des personnes privées (des associations par exemple), elles doivent être habilitées par convention et recevoir une délégation de service public avec un cahier des charges strict.

Quel choix d'organisation de ce service public national ?

La prise en charge de la perte d'autonomie repose sur de nombreux intervenants publics, associatifs ou privés. La plupart des associations qui interviennent pour gérer des établissements ou des structures d'aide font sans but lucratif. Leur basculement dans le domaine public ou l'établissement de conventions pourraient être envisagés. Pour le secteur privé lucratif, la question est tout autre. Un quart des EHPAD sont des structures privées commerciales. Les groupes Korian, Orpea,... sont entre les mains de fonds de pension ou d'investissement dans une logique de pure rentabilité financière, à l'exact opposé d'une

logique de service public. Quand le prix moyen d'un hébergement mensuel en 2017 était de 2680 € dans les EHPAD privés à but lucratif, il affichait 1820 € dans le public. Leur exclusion imposerait évidemment un gros investissement en matière de constructions publiques. Si le service public exige un pilotage national de principes, de normes et de financements, sa mise en œuvre pourrait reposer sur les collectivités territoriales déjà largement investies et très expérimentées.

« En 2017, un hébergement mensuel coûtait en moyenne **2680 €** dans les EHPAD privés contre **1820 €** dans le public. »

Quel encadrement et quel-les professionnel-les ?

Il faut bien distinguer plusieurs « entrées » professionnelles correspondant à la nature des missions exigées : celles qui relèvent du soin et de l'hygiène ou du thérapeutique et de

la rééducation, ou encore du social, de l'éducatif, du culturel et du loisir ... sans oublier l'administratif, la cuisine, l'encadrement technique... D'où l'idée d'équipes pluridisciplinaires recrutées sous statut de la Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière.

Ces personnels devront être plus nombreux, bien formés, qualifiés, reconnus et mieux rémunérés à la fois pour répondre aux besoins et au peu d'attractivité de ces métiers très fortement féminisés et non délocalisables. Il s'agit de construire une vraie filière de formation initiale.

La démocratie au cœur des projets

Devant la multiplicité des situations pour l'accueil des personnes en perte d'autonomie et la multiplicité des intervenants, la mise en place ou la rénovation de dispositifs favorisant l'implication des résidents, des familles, des personnels à chaque étape des projets, des évaluations de besoins, constituent des pistes très porteuses. Beaucoup d'instances comme les CDCA* sont, pas toujours mais trop souvent, des assemblées de pure forme...

*CDCA: Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie



Indispensables Services Publics

Dans un sondage réalisé par l'IFOP* pour 2 Français sur 3 « les organisations publiques ont bien tenu durant la crise ». Ils estiment que l'hôpital, les forces de sécurité, les municipalités et l'école ont garanti la continuité de service durant la crise sanitaire.

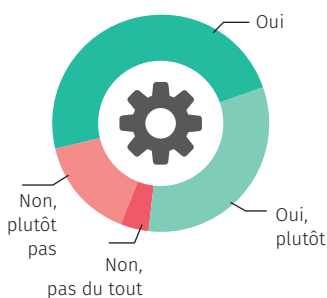
66% considèrent que les organisations publiques ont réussi à maintenir la continuité du service. (cf. graphique)

Pour 71% des sondés, le principal point que les organisations publiques devraient traiter est celui de la simplification des procédures administratives pour gagner en réactivité.

La question des effectifs et des rémunérations n'a malheureusement pas été posée alors qu'elle doit être au centre de la qualité des Services Publics et de la reconnaissance de ses agents.

* Sondage réalisé du 26 au 27 mai 2020 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération

Selon vous, les organisations publiques en général (hors décisions politiques) ont-elles réussi à garantir la continuité du service durant la crise sanitaire ?



Total NON 34%

Total OUI 66%

Crise sanitaire, sociale, environnementale ... En sortir ! Absolument !

Un collectif de 20 organisations associatives et syndicales dont la FSU ⁽¹⁾ a lancé la pétition « Plus jamais ça ! » et publié fin mai un plan de sortie de crise ⁽²⁾.

Ses 34 mesures s'attaquent aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques. Ce plan a fait événement, parce qu'il entend « faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables. »

Ce travail unitaire peut servir de point d'appui aux retraités du SNUipp-FSU et de la FSU pour poursuivre les campagnes d'opinion en matière de protection sociale. « Il ne s'agit pas de présenter un plan figé, ficelé et définitif. Au contraire, ces propositions ont vocation à être soumises au débat public et à être complétées » indique d'ailleurs le préambule. À nous donc d'alimenter cette dynamique et de la nourrir de nos analyses et réflexions.

À nous de nouer des alliances au plan local, pour engager les mobilisations avec toutes les forces disponibles.

En effet, mi-mars Emmanuel Macron déclarait « Il y a des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ». Mais avec le Ségur de la Santé dont le gouvernement se gausse, les 300 euros nets pour tous les personnels ne sont pas atteints, aucune enveloppe spécifique n'est définie pour un plan massif de formation de professionnels, les recrutements de personnel ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins alors qu'il s'agit d'une priorité pour améliorer leurs conditions d'exercice, aucun engagement n'est pris sur l'arrêt des restructurations en cours et la réouverture de

lits, services et établissements. En juin, le Conseil national du SNUipp affirmait « son exigence d'une protection sociale de haut niveau impliquant notamment la création d'un grand service public de l'autonomie. Cela nécessite que, au sortir de cette pandémie, le déficit des comptes sociaux soit repris dans les comptes de l'État pour que la dette soit étalée dans le temps, voire annulée ou monétisée ». À l'inverse, au lieu de faire de la Sécurité Sociale l'outil de solidarité nationale qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, le président et son gouvernement veulent



en faire un outil pour faire payer la crise sanitaire aux assurés sociaux. Ni refonte du système bancaire et financier, ni instauration d'une fiscalité juste!

La construction de toutes les alliances indispensables, l'organisation de l'interdépendance des différents combats ne peuvent décidément attendre.

⁽¹⁾ La liste des organisations signataires : Action Aid, Alternatiba, ANV-COP 21, Attac, CGT, Confédération paysanne, Convergence nationale des services publics, Droit Au Logement, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Notre Affaire à Tous, Les Amis de la Terre, Oxfam, Reclaim Finance, Solidaires, UNEF, UNL, Youth for Climate France, 350.org

⁽²⁾ <https://fsu.fr/wp-content/uploads/2020/05/Le-plan-de-sortie-de-crise.pdf>



© SHUTTERSTOCK

Le COR ou comment une instance indépendante se fait instrumentaliser

Le conseil d'orientation des retraites (COR), instance qui se définit comme un « lieu permanent d'études et de concertation », au sein duquel dialoguent des représentants d'organisations d'employeurs et de salarié-es, des parlementaires, des personnalités qualifiées ainsi que des fonctionnaires de grandes administrations, produit chaque année en juin un rapport, sur l'évolution et les perspectives du système des retraites.

En 2019 ce rapport évaluait les perspectives jusqu'à 2070, et mettait en évidence que le déficit était dû plus à un manque de ressources qu'à une augmentation des dépenses et qu'il allait diminuer notamment avec l'apurement de la dette sociale par la CADES en 2025. Mais le COR a été sommé de revoir sa copie et de produire un nouveau rapport, avec une perspective à 2030, montrant de façon tout à fait biaisée que le déficit légitimait la nouvelle réforme à partir de 2025.

En 2020 la pandémie a empêché la publication du rapport annuel, mais une réunion du COR a eu lieu le 11 juin faisant un bilan provisoire de l'impact de la crise

sur la situation du système des retraites en 2020.

Alors que le COR précise, à la demande notamment de la FSU, que ses estimations ne sont que provisoires, certaines de ses

« Le déficit était dû plus à un manque de ressources qu'à une augmentation des dépenses. »

observations ont été reprises pour réintroduire le débat sur la réforme des retraites, avec l'idée que les dépenses de retraites pèsent plus lourd que prévu sur le PIB puisque celui-ci a chuté, et sur la situation des retraité-es, avec l'idée que les retraité-es ont été soi-disant « protégé-es » par la crise. Un pas de plus et ... pourquoi ne pas le leur faire payer?

● Soazic Le Lann

– Biblio –

Pierre Lemaître

Miroir de nos peines

Si vous hésitez encore à vous plonger dans ce roman, le troisième après "Au revoir la haut" et "Couleurs de l'incendie", ne réfléchissez plus, foncez! La France d'avril à mai 1940 sert d'arrière plan à ce petit chef d'œuvre littéraire. On retrouve ici tout le talent de conteur de Pierre Lemaître et son art sans pareil à tresser plusieurs arcs narratifs avec une vivacité remarquable, sur un rythme qui nous transporte de la ligne Maginot aux routes de l'exode. Comme d'habitude, il a travaillé le fonds historique et nous embarque avec ses personnages dans des événements véridiques complètement inconnus voire incongrus. Comme d'habitude, il aime ses personnages: Louise Belmont, la fillette de *Au revoir*

là-haut qui a désormais 30 ans. Institutrice et serveuse dans un troquet, elle court derrière ses secrets de famille. Gabriel, le prof de mathématiques devenu sergent-chef et son comparse le caporal Raoul, l'attachant combinard sans scrupule. Et aussi

Monsieur Jules, l'ange gardien, et surtout l'irrésistible Désiré, mon préféré, usurpateur génial au charisme fou et aux multiples identités au cours de l'épopée... Tous formidablement campés, tous en mouvement dans cette France du printemps 1940. Comme d'habitude, c'est réjouissant, savoureux, humain... Il n'y a décidément rien à jeter chez cet auteur...un dernier petit conseil: découvrez ses polars, passionnants eux aussi! ● **Françoise Célièrier-Echeverria**



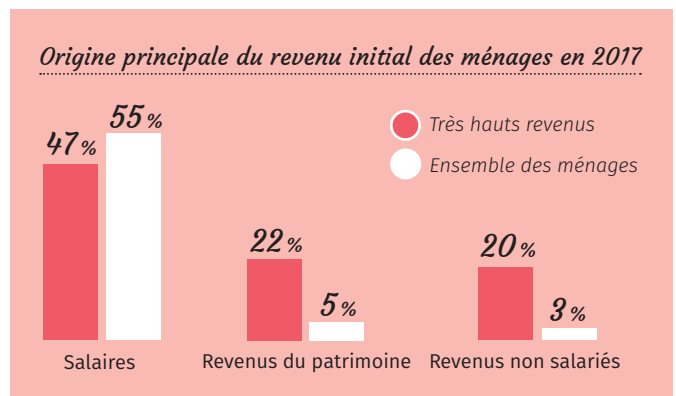
Qui est riche ?

Dans notre pays, la question des revenus individuels reste du domaine du secret. L'INSEE* a publié une étude concernant les 1% des ménages français les plus aisés: nombre, répartition géographique et revenus mensuels.

600 000 ménages vivent avec au moins 108 720 € annuels pour une personne seule ou 228 240 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans; les ménages « très aisés » forment les 0,1% du haut de la hiérarchie des revenus. Environ 30 000 foyers disposent d'au moins 47 000 € par mois pour le même type de composition familiale. Les trois quarts ont 50 ans et plus, la moitié a au moins 60 ans. Les revenus proviennent davantage du patrimoine et des revenus non salariés. (voir graphique). Le prélèvement fiscal moyen est de 30 % pour les « hauts revenus » et de 35 % pour les « très aisés », contre 15 % pour l'ensemble de la population. La répartition géographique montre une concentration des personnes à haut revenu dans la région Île de France (43 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (11%). N'oublions pas la catégorie des 0,01% des Français les plus riches. Environ 3 000 foyers, donc 6 000 personnes, dont le revenu avant prélèvement tourne autour

de 700 000 € par an pour une personne seule c'est à dire 1,05 million € à deux. Quand 10 % des Français ont un niveau de vie inférieur à 11 870 €, 0,1% ont un niveau plus de 16 fois supérieur, soit 182 770 €. Cette étude montre l'accroissement des inégalités entre la part du patrimoine et celle des salaires. Elle bat en brèche l'idée des retraité-es « nanti-es », au vu du faible nombre de personnes concernées. Une autre répartition des richesses, basée sur la prise en compte de la valorisation des métiers dits « d'utilité sociale » - valeur redécouverte lors de la pandémie -, sur une fiscalité plus juste et sur une réelle prise en compte de la valeur travail devient urgente.

*INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques



Pouvoir d'achat des retraité-es... toujours à la baisse...ça suffit!

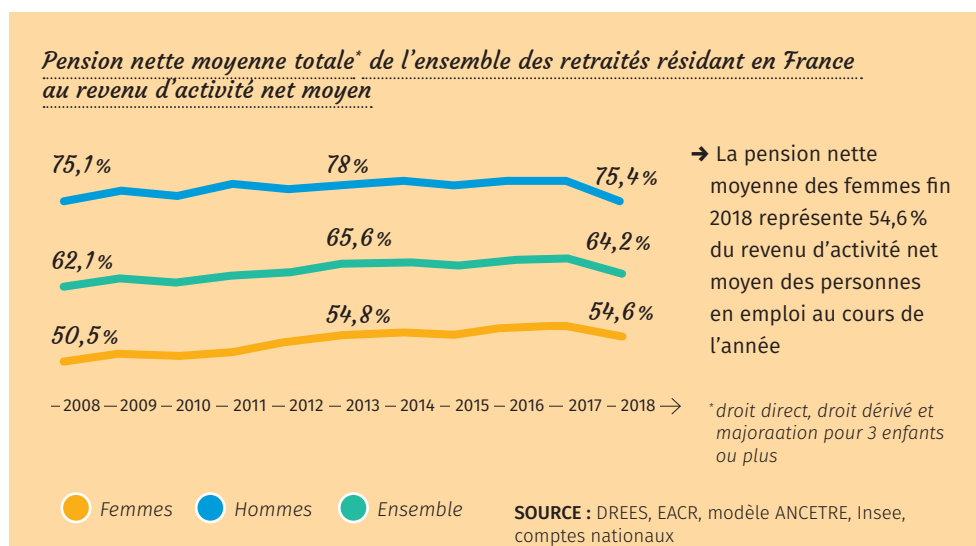
Le dernier panorama publié par la DREES dont les calculs ont été établis fin 2018, confirme notre constat: « la pension moyenne en euros constants a baissé ». Plusieurs facteurs sont en cause: augmentation de la CSG de 6,6 à

8,3% pour 69% des retraité-es ainsi que le gel des pensions ne compensant pas l'inflation de 1,6%.

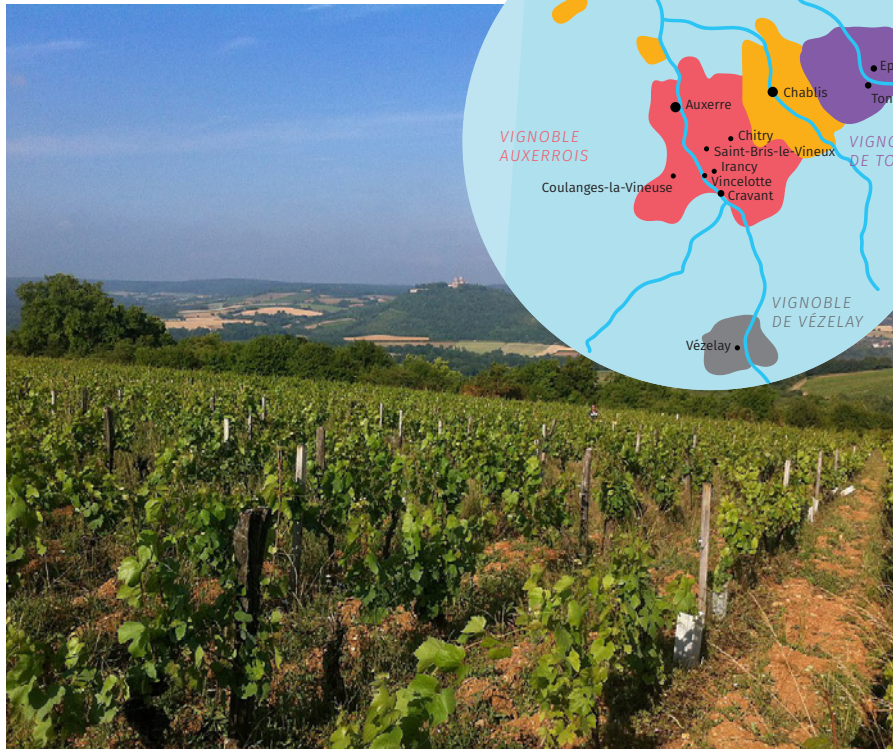
Le montant moyen de la pension de droit direct nette des retraité-es résidant en France a diminué: - 1,0% par rapport à

2017 en euros courants, soit - 2,6 % en euros constants. Pour les retraité-es résidant en France, le montant moyen de la pension de droit direct nette était de 1 382 € en 2018 soit 64% du revenu d'activité net moyen de l'ensemble des personnes en emploi à cette date. Certains voudraient, pour 2020 accentuer cette baisse en stigmatisant les retraité-es qui « n'ont pas subi de baisse de revenus » pendant la pandémie... La FSU avec le groupe des neuf, soutient une reprise de l'économie qui ne peut se faire sans une relance de la demande intérieure à laquelle les retraité-es participeront si on leur redonne confiance et les moyens d'y contribuer. Ceci implique non pas une diminution des salaires et des pensions.

● Alain Dercourt



Vieux massif, as-tu du vin?



© SNUIPP-FSU

Nous avons pris l'habitude dans notre revue d'associer notre recherche vinicole à la région évoquée dans l'article touristique du même numéro. Voilà qui relève parfois du défi lancé avec malice par nos rédacteurs en chef.

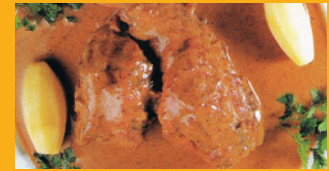
Que dire du vin, où trouver de la vigne, où saluer le vigneron dans le Morvan? Où chercher dans ce vieux massif hercynien, bascule du Massif Central, au sol de granit, aux hivers rigoureux, alors que le cep aime s'implanter de préférence dans les sols argilo-calcaires, sous les climats doux et en tous cas sur les façades ensoleillées? Eh bien si! En cherchant bien, deux secteurs répondent à notre attente. En premier lieu à Vézelay, haut lieu touristique, où les vignerons entendent bien contenter à leur façon les visiteurs de la basilique. A l'orée du Parc régional ils produisent en A.O.C.⁽¹⁾ depuis 2017, le « Bourgogne Vézelay », un vin blanc tranquille issu du Chardonnay, tout en fraîcheur et en minéralité. Plus au sud vous trouverez le très ancien vignoble de Tannay fondé par des moines au XIII^e siècle et qui

abrite de nombreuses caves sous les habitations civiles, des caves remarquables creusées dans le calcaire. La profession y est dynamique avec confrérie et fête de la Saint Vincent. On y fait en trois couleurs, un vin léger un peu fruité en appellation I.G.P.⁽²⁾, issu du Melon et du Chardonnay pour les blancs, du Gamay, du Pinot noir et du Pinot gris pour les rouges et les rosés. Cependant si votre promenade vous autorise des escapades, passez la frontière morvandelle, la Bourgogne est là. Un petit tour à Chablis dans l'Yonne, une petite virée en Côtes d'Or à Volnay, une échappée dans le Mâconnais. Les Morvandiaux ne vous en voudront pas d'élargir ainsi leur territoire.

● **Jacques Hattable**

⁽¹⁾ A.O.C.: Appellation d'Origine Contrôlée
⁽²⁾ I.G.P.: Indication géographique protégée

— Idées recettes —



Lapin à la moutarde à la morvandelle

→ Ingrédients

- un lapin coupé en morceaux (ou des cuisses seules)
- 75 cl de vin blanc
- moutarde
- crème fraîche,
- ail, échalotes, persil
- un bouquet garni
- huile d'arachide ou de noix
- sel, poivre

→ Recette

- Adaptez les quantités en fonction du nombre de convives
- Badigeonnez les morceaux de lapin avec la moutarde, faites-les revenir légèrement dans un peu d'huile. En même temps portez à ébullition $\frac{3}{4}$ du vin blanc avec l'ail et le bouquet garni.
- Ajoutez de l'huile et faites dorer les échalotes avec le lapin, versez dessus le vin chaud, salez, poivrez.
- Faites cuire à feu doux, couvrez si nécessaire.
- Mélangez la crème, avec une cuillère à soupe de moutarde et le persil. Faites chauffer et versez le mélange chaud sur le lapin dans le plat de service.
- Accompagnez avec un plat de pommes de terre ou de crapiaux (crêpes épaisses).

→ Le bon accord

Un Chablis ou pour les puristes un Bourgogne Vézelay. Pour une recherche originale sur cette cuisine simple, populaire et roborative du Morvan, allez voir du côté des recettes de Colette qui a exploré le Nivernais.



© SNUJPP-FSU

Uchon: la perle du Morvan

Nous sommes en Bourgogne, à 20 kilomètres d'Autun; c'est un petit paradis niché à 680 mètres d'altitude.

Un peu d'histoire : ce qui frappe à prime abord, c'est la présence de multiples rochers aux formes étranges, disséminés un peu partout sur le massif et souvent empilés en ensembles défiant les lois de l'équilibre.

Ces formes représentent l'aboutissement d'une longue histoire géologique.

Des lieux remarquables

● **La Certenue** : La montagne de la Certenue fut un lieu de pèlerinages, qui malgré les efforts de l'église, conservèrent un caractère païen rappelant les origines primitives et mystiques de l'époque celtique. Ils s'y déroulaient en l'honneur de Notre Dame de la Certenue, appelée également « la bonne dame ».

Une source miraculeuse se trouve sur le site. On prêtait à cette eau de nombreuses vertus tant en terme de guérison que de fécondité.

● **Le bourg d'Uchon** : son église est un édifice mi-roman, mi-gothique, datant vraisemblablement du XII^e siècle, qui était à l'origine la chapelle de l'ancien château féodal. L'originalité de l'église repose sur le fait qu'elle soit édifiée sur des rochers de granit.

● **Le château féodal** appartenait aux puissants seigneurs d'Uchon. Il n'en subsiste aujourd'hui qu'un pan de mur et quelques fondations. L'oratoire de Belle Croix, datant du XVI^e siècle, était une destination importante pour des processions destinées à stopper les épidémies de peste.

● **Le prieuré** fondé en 1260, fut détruit en 1364 puis reconstruit mais ne retrouva pas son importance passée. Certaines constructions subsistent dont la chapelle transformée en grange ainsi que les deux étangs créés par les moines.



© SNUJPP-FSU



« Ce qui frappe à prime abord, c'est la présence de **multiples rochers** aux formes étranges. »

La **Pierre monumentale de la Ravière**, sont toutes deux nichées dans la remarquable forêt du même nom.

Autour d'Uchon

- **Autun**: Vestiges gallo-romains et cathédrale Saint Lazare
- **Bibracte (Mont Beuvray)**: capitale des Eduens, un des peuples les plus puissants de la Gaule. Grand Site de France, musée et centre archéologique européen.
- **Saint Brisson**: On y trouve la maison du Parc du Morvan, source de documents très divers et le Musée de la résistance. Dans le massif d'Uchon se cachait le bataillon Valmy, maquis qui mena de nombreuses opérations de sabotage dans la région. De nombreux sentiers balisés vous permettront de découvrir à pied ou en VTT ce lieu magique. Des gîtes vous accueilleront afin d'y séjourner agréablement et de faire mentir le vieux dicton qui dit: « Du Morvan, il n'y vient ni bon vent, ni bonnes gens. »
- **Marc Dailloux**

Les rochers du Carnaval, insolites, sont à découvrir depuis le signal d'Uchon qui offre un point de vue à couper le souffle. La pierre qui croule que l'on venait consulter autrefois comme oracle et dont le nombre d'oscillations renseignait sur la fidélité des épouses.

- **La griffe du diable** (voir encadré)
- **La chambre du bois** (ou boa) et la



© DR

Un bonus, pas toujours dans les guides... La légende de La Griffe du Diable

Il y a de cela bien longtemps, Toulon sur Arroux ne possédait qu'un petit pont de bois menaçant ruine. Il fut décidé de le remplacer avant Pâques par un grand et beau pont de pierre. Cependant, aucun des artisans du pays n'avait les moyens de mener à bien un tel ouvrage. Pourtant, un nouveau venu, un veuf qui élevait sa grande et belle fille, voulut montrer qu'il était plus fort que les autres. Mais Pâques arriva rapidement. Il lui manquait juste la clef de voûte qu'il ne parvenait pas à trouver. Dans son désespoir, il se mit à crier, jurer, allant jusqu'à invoquer le diable. C'est alors que celui-ci lui apparut et lui demanda ce qu'il voulait. En échange de la pierre qu'il savait trouver à Uchon et placer avant le premier chant du coq, il exigea qu'il lui donne sa fille. Le pauvre homme refusa d'abord mais fut bientôt convaincu par le diable qu'il n'avait d'autre solution. Sa fille avait tout entendu, s'en alla voir son amoureux et lui dit de mettre son gros coq dans un sac. Ils partirent pour Uchon. Peu avant minuit, ils se cachèrent derrière une grosse pierre et attendirent. Pas bien longtemps..... Dans un grand bruit d'ailes, le diable arriva et s'abattit brusquement sur un rocher pour l'emporter. A ce moment, le coq fut sorti de son sac et, tout heureux... se mit à chanter. Le diable comprit qu'il avait été joué. Furieux, il s'enfuit à tire d'ailes, laissant sur la pierre la marque de ses griffes. Tout heureux du bon tour joué à Satan, les villageois apportèrent des pierres plus petites qu'on tailla et mit en place, si bien que le dimanche suivant, le nouveau pont fut inauguré.



© SNUIPP-FSU

3 QUESTIONS À...



© SNUJPP-FSU

Frédéric Maquet

Secrétaire général du Syndicat National des Affaires Culturelles de la FSU, le SNAC-FSU

Les déclarations du Président et de son gouvernement ont très peu abordé l'impact de la pandémie sur le monde culturel; Infos retraités a sollicité Frédéric Maquet qui a pris sur son temps de vacances pour nous répondre.

(1) La culture, grande oubliée de la crise ?

Elle n'a en tout cas pas été oubliée du public. La période du confinement a vu une forte augmentation et une diversification de l'offre, notamment institutionnelle, de produits culturels en ligne avec des diffusions de spectacles en streaming ou des modélisations numériques de sites. Dans le même temps, on a assisté à une explosion de productions artistiques amateurs de haute qualité qui ont largement investi la toile.

Ces productions ont rencontré un vif intérêt de la part du public. Donc, de ce point de vue, la culture a été bien présente dans le panorama de la crise et même souvent considérée comme essentielle. On ne peut hélas pas en dire autant de sa prise en compte par le pouvoir politique si l'on s'en tient aux mesures annoncées à ce jour dans le cadre du plan de relance.

Le secteur culturel marchand a été touché de plein fouet. Il ne s'agit pas seulement de Netflix, qui lui s'en tire très bien, mais de l'industrie du cinéma, de la presse et de tout le secteur associatif, c'est-à-dire l'essentiel du spectacle vivant. Sur ce périmètre, la perte d'activité pendant le confinement a été de 62% et l'impact de la crise sur le chiffre d'affaire global est estimé à 24,6 Mds€ pour 2020. Donc les cinq milliards

annoncés pour l'instant sont nettement insuffisants. Quant au secteur non marchand, qui relève du service public culturel et comprend l'essentiel du champ patrimonial (musées, monuments, archives, etc.) il fait face à des difficultés d'autant plus grandes que, depuis une quinzaine d'années, les établissements ont vu leur subventions fortement diminuées et ont été priés d'assurer leur équilibre financier par le biais de ressources propres. Pour le moment, à part quelques promesses non chiffrées, le plan de soutien paraît assez inexistant.

(2) Quelle est la situation pour les agents et les professionnels ?

Il y a actuellement un petit discours qui voudrait les opposer: il y aurait d'un côté les artistes et les professionnels dont le monde s'est écroulé et qu'il faut sauver d'urgence et d'autre part les fonctionnaires de la culture qui n'ont pas à se plaindre puisqu'ils ne risquent pas de perdre leurs emplois, eux!

C'est globalement ce que reflète l'attitude de la nouvelle ministre qui fait des yeux de Chimène à certains professionnels mais n'a pas un mot pour les agents. Le message est clair: la feuille de route de cette ministre est de faire en sorte que les intermittents se tiennent tranquilles jusqu'en 2022 pour ne pas gêner Macron, donc elle les flatte et elle montre qu'elle s'occupe d'eux. La situation des artistes étant réellement critique actuellement, on pourrait croire cette attitude sincère si elle ne laissait pas totalement de côté certains professionnels, eux aussi touchés de plein fouet, mais qui n'ont pas le statut d'intermittents et qui n'ont à peu près aucun pouvoir de nuisance, tels les guides-conférenciers ou les restaurateurs du patrimoine.

(3) Quelles perspectives au vu de la politique gouvernementale et quelles revendications du SNAC-FSU ?

Nous souhaiterions que le gouvernement tire de vraies leçons de cette crise, qu'il reconnaisse par exemple que sans les CHSCT* les conditions de travail pendant le confinement et lors du déconfinement auraient été beaucoup plus difficiles, qu'il reconnaisse que sans le travail d'alerte des syndicats de nombreuses situations auraient dégénéré, qu'il reconnaisse les attentes des agents concernant leurs conditions de travail, notamment leurs demandes en termes de télétravail.

L'administration de la culture est une administration verticale, descendante et autoritaire, totalement rétive aux relations de confiance qui rendraient possibles le déploiement du télétravail. Et pourtant, c'est bien grâce aux agents, placés dans des conditions de télétravail, souvent dégradées, que le ministère a pu continuer à agir, que les tournages ont pu reprendre, que les aides ont pu être versées.

Nos revendications seraient que le pouvoir politique tire des leçons de tout cela, plutôt que de continuer à tout casser.

● Propos recueillis par Alain Dercourt

*CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail